

RSCH /AK.

CAISSE D'EPARGNE
DU CONGO BELGE
ET DU RUANDA-URUNDI

B. P. 615
Tél. 492
C. Ch. P. Z 186
Bq. Centrale n° 7



SUCCURSALE

SPAARKAS VAN
BELGISCH - CONGO
EN RUANDA-URUNDI

P. B. 615
Tel. 492
P. Ch. R. Z 186
Centrale Bk. n° 7

N° 3449	A.I.13/02
DATE Réf. 3398/U.6.3 Verw. 18/8/58	
TRAITÉ PAR	ATAP
VISAS	

Objet :
Voorwerp :

Annexe :
Bijlage :

USUMBURA, le 4 Août 1958.-
USUMBURA, de

Monsieur l'Administrateur du Territoire
de et à
RUHENGRI

*Phora
n° 13/02*

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Comme suite à votre lettre du 22.07.1958, nous avons l'honneur de vous faire savoir que le nommé KANUBANA est employé au Service Médical à Ruhengeri et est titulaire du compte 11.050/2/247.000.-

Nous sommes au regret de ne pouvoir vous donner des renseignements supplémentaires.-

Vous remerciant pour tout ce que vous voulez bien faire, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, nos salutations bien distinguées.-

LE DIRECTEUR GENERAL-ADJOINT,

[Signature]
M.FIEVEZ.

n. B/ 886/A.I.13/02

Ruhengeri



3647